

Marche mondiale des femmes

La coordination mondiale de la marche devait tenir la marche mondiale des femmes en octobre 2020, mais dû à la pandémie cette dernière a été reportée. C'est le **17 octobre** prochain, de façon régionale, qu'aura lieu cette marche mondiale des femmes. Elle clôturera la 5^{ème} action internationale qui revendique la pauvreté, la violence, l'environnement, les droits des femmes migrantes, immigrantes et racisées et les droits des femmes autochtones.

Les membres de l'exécutif ainsi que votre Comité Condition Féminine, vous invitent à se joindre à elles pour participer à cette marche.

Suivez nos réseaux sociaux pour tous les détails.



Suggestion de lectures

Les membres du comité condition féminine vous suggèrent ces deux lectures :

[Portrait des Québécoises – Édition 2020 – Femmes et économie](#)
[Femmes et crises](#)

Vous trouverez les liens sur notre site internet www.sichudequebec.com dans le menu sous la rubrique Comité Condition féminine.

Bonne lecture!

Véronique Auclair
 Condition féminine



Journal mensuel du Syndicat Interprofessionnel du CHU de Québec | Octobre 2021

2 Éditorial de la présidente 3 SST 4 Condition Féminine

Et si je disais: Non, c'est assez!

La situation que nous vivons actuellement, en tant que professionnelles en soins dans le réseau public, nous l'avons prédit et dénoncé depuis plusieurs années.

À mes débuts dans l'équipe syndicale SICHU, en 2016, l'employeur nous disait être en équilibre de main d'œuvre et avoir mis un frein à l'embauche. Nous clamions alors haut et fort que cela ne pouvait être possible considérant la surcharge de travail vécue et les TSO, souvent déguisés en TS volontaire, qui étaient monnaie courante. Il faut se rappeler que ce sont les décisions qui ont été prises par l'Organisation, et plus largement par les gouvernements au pouvoir, qui nous ont mené à ce point de rupture. Ce n'est pas à nous sur le terrain d'en payer le prix. Ce n'est pas nous qui avons projeté le système de santé publique dans l'abîme. Pourquoi alors devrions-nous y sombrer avec celui-ci? Moi je dis : Non, c'est assez. Je refuse d'y laisser ma peau. Je suis prête à donner des soins, mais dans des conditions humaines. Je suis prête à donner des soins, mais selon l'horaire convenu. Personne ne m'enchaînera. Si cela vous convient, je serai présente, si non, je passe mon tour. Certains diront : oui mais la population ? Qui va les soigner? Il est certain que de se respecter comme professionnelles en soins aura un impact sur les soins à la population. Mais devrions nous, en plus, prendre cette responsabilité? L'offre de service du système de santé doit s'arrimer avec la main d'œuvre disponible et non le contraire.

Jasmine Fugère

VP site HSFA



Éditorial de la Présidente

Il faut en finir...

Chères membres,

Nous voici en octobre, et rien ne va plus. Les temps supplémentaires obligatoires ont explosé depuis l'été. Ici au CHU et partout au Québec. Il semble que le Gouvernement vient de s'ouvrir les yeux sur la dérive que prend le système de santé au Québec. D'un côté, il place des mesures pour perdre encore plus de monde avec la vaccination obligatoire et, de l'autre, il tente de se rattraper avec des mesures monétaires. Pourtant, ce que nous demandions était on ne peut plus clair soit : le respect des professionnelles en soins, et ce, par la fin du TSO. Il faut en finir! On le martèle, jour après jour, à l'employeur et dans les médias que cette situation ne peut plus durer. Nous avons eu un conseil national spécial cette semaine sur le TSO, où nous avons discuté et débattu de ce sujet pour en venir à un plan d'actions national que nous vous présenterons sous peu. Il faut forcer le Gouvernement à prendre des mesures qui ne sont pas portées par les professionnelles en soins. Pour ce qui est des bonis annoncées, nous en savons très peu et attendons avec impatience de connaître les modalités. Le Gouvernement a sûrement de la difficulté à comprendre que le Réseau est au bord de l'effondrement et qu'il doit prendre soin de nous s'il veut continuer à offrir des soins à la population. Les dispositions nationales de la nouvelle convention collectives entreront en vigueur sous peu. La signature s'est fait le 5 octobre et les dispositions de celle-ci s'appliqueront à compter du 10 octobre 2021. Les textes nous seront transmis ce vendredi. Ce qui prend normalement 6 mois au Gouvernement, car il n'est jamais pressé de mettre en application ce qu'il a négocié, s'est fait en moins de 2 mois. Nous avons 18 mois pour utiliser les leviers qui sont insérés dans cette convention. Nous vous ferons part des développements dans nos différents dossiers en cours, rapidement..



Amélie Mercier
comité SST

Formulaire de déclaration d'un évènement

Depuis le printemps 2021, le comité SST du SICHU siège sur différents sous-comités de travail paritaires; VIOLENCE, TMS, CHUTE.

Vous avez sans doute déjà complété un formulaire de déclaration et analyse d'un évènement incident/accident, soit pour une chute, une blessure physique ou encore si vous avez vécu de la violence physique ou psychologique de la part d'un usager. Ces documents sont essentiels aux différents comités afin de comprendre comment s'est produit l'évènement et ainsi apporter les mesures correctives nécessaires par l'employeur. N'oubliez pas qu'il est primordial de **TOUT déclarer** : menace verbale, faux mouvement, mobilisation, chute dans l'établissement, éclosion, et ce, dans un délai de 24 hres post-évènement.

Vous trouverez le formulaire électronique sur le SPOT et au www.sichudequebec.com sous l'onglet SST.

Surtout n'hésitez pas à communiquer avec nous au besoin.

